

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 22 novembre 2016
à 18h00

Présidence : Madame FERNANDES Provisseure.

Secrétaire : Madame Rainon, représentante des parents d'élèves.

Membres absents excusés : Jean-Patrick Gille (excusé), Jacques Aupic (excusé), Jean-Pierre Gadler (excusé), Myriam Flori, Sacha Riguet

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres absents : 8

QUORUM : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	2	
II - Gestion financière et Administrative	7	
III - Organisation pédagogique et éducative	1	
IV - Postes budgétaires		
V - Projet d'établissement		
VI - Vie Scolaire		
VII - Formation continue		
VIII - Questions diverses		
TOTAL DES FEUILLETS	10	

La Présidente,

Isabelle Fernandes
Isabelle FERNANDES La Provisseure



Transmis à Monsieur le Directeur Académique
 Des Services de l'Éducation Nationale
 en résidence à Tours, le 30 novembre 2016

Le Chef d'Etablissement

Isabelle Fernandes
Isabelle FERNANDES La Provisseure



Le Secrétaire,

Delphine Rainon
Delphine RAINON

Transmis à Madame le Recteur
 Division de l'Action Éducative,
 le 30 novembre 2016

I – Conseil d'administration (1)	réservé à l'IA
<p>Ordre du jour :</p> <p><u>1 Conseil d'administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Désignation du secrétaire de séance. ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 19 septembre 2016. ◆ Mise en place des commissions et conseils : <ul style="list-style-type: none"> - La commission permanente. - Le conseil de discipline. - Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC). - La commission hygiène et sécurité. - Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). - La commission de Fonds social. - La commission des marchés. <p><u>2 Gestion administrative et financière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Projet de budget 2017. ◆ DBM exercice 2016. ◆ Contrats et conventions. ◆ voyages et sorties. ◆ Jubilé 50, cinquantième du lycée. ◆ Don. ◆ Projets Erasmus +. ◆ Admission en non-valeur. <p><u>3 Organisation pédagogique et éducative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Bilan de fonctionnement de l'année 2015-2016. <p>Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h15</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation du secrétaire de séance : Mme Rainon, représentante des parents d'élèves assure le secrétariat de la séance. - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2015 : Le procès-verbal de la séance du lundi 19 septembre est approuvé à l'unanimité. <p>Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	

I – Conseil d'administration (2)**✓ Mise en place des commissions et conseils :**

Mme la proviseure rappelle la composition et le rôle de chaque commission et conseil :

- La commission permanente,
- Le conseil de discipline,
- La commission Hygiène et sécurité (CHS),
- Le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC),
- Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL),
- La commission pour l'attribution des fonds sociaux.

Ces instances représentatives sont désignées conformément à la réglementation.

Mme la proviseure informe le conseil d'administration de la composition du conseil pédagogique. Elle précise son rôle. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

18h20 : arrivée de Nicolas Brethoux et Philippe Brault.

II – Gestion financière et Administrative (1):**Conventions :****✓ Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une option facultative cinéma-audiovisuel :**

Cette convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'Établissement public de coopération culturelle, agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique et le lycée pour la conduite pédagogique et artistique des actions menées dans le cadre de l'enseignement optionnel « cinéma-audiovisuel ». Le financement prévisionnel est de 13 500€ dont 6 000€ subventionnés par la DRAC, 6 000€ par la région Centre et 1 500 € par l'établissement.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 51 - 2016/2017**✓ Convention projet de mobilité Erasmus + :**

Cette convention définit les modalités de versement au lycée des bourses ERASMUS + cofinancées par l'Union Européenne et la Région Centre Val de Loire. Le montant total des bourses s'élève à 4 000 € pour une durée totale de 20 semaines pour 5 lycéens bénéficiaires (de 1ere pro GA.) Participation montant par famille 350 €

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 68 - 2016/2017**✓ Convention relative à la réalisation d'une action de prévention de la consommation de substances psychoactives et à son subventionnement :**

Cette convention entre la préfecture de la Région Centre-Val de Loire et le lycée François Rabelais définit les modalités de la réalisation d'une action de prévention de la consommation de substances psychoactives et son subventionnement. Le budget prévisionnel est de 3 562.16 €. Le montant de la subvention est fixé à 890 € (participation à la prise en charge du devis de la Compagnie Myrtil, théâtre forum. Concerne les classes de première et terminale.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 54 - 2016/2017

❖

✓ Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs :

Cette convention tripartite entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, le lycée François Rabelais et la Région Centre Val de Loire définit les conditions d'utilisation de la piscine G. Daydé et le gymnase Pierre de Coubertin, installations sportives mises à disposition par la Communauté de communes pour y assurer l'enseignement de l'EPS ainsi que les activités sportives prévues dans le cadre de l'UNSS le mercredi après-midi. Un planning d'utilisation est établi au début de chaque

II – Gestion financière et Administrative (2):

année scolaire en concertation. La convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2016/2017. La participation horaire de la Région sera de 23.17 € /ligne d'eau pour la piscine et de 10.83 € pour le gymnase.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 55 - 2016/2017**

✓ **Convention d'hébergement d'élèves extérieurs pour l'année 2017 :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et le lycée Joseph Cugnot a pour objet de formaliser l'hébergement des élèves du lycée Joseph Cugnot selon la grille tarifaire adoptée préalablement par la région Centre-Val de Loire et les modalités de l'accueil. 60 élèves au maximum pourront bénéficier de cet accueil.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 65 - 2016/2017**

✓ **Convention d'hébergement d'élèves extérieurs pour l'année 2017 :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et le C. F. A. A. D d'Indre-et-Loire a pour objet de formaliser l'hébergement des élèves du C. F. A. A. D d'Indre-et-Loire selon la grille tarifaire adoptée préalablement par la région Centre-Val de Loire et les modalités de l'accueil. 10 apprentis pourront bénéficier de cet accueil. Cet effectif pourra être porté à 15 si la capacité d'accueil le permet.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 50 - 2016/2017**

✓ **Convention de mise à disposition de matériel audio-visuel :**

Cette convention entre le réseau Canopé 37 et le lycée François Rabelais a pour objet la mise à disposition gratuitement de 2 caméscopes.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 61 - 2016/2017**

18h40 : arrivée d'Isabelle Pain.

✓ **Convention de mise à disposition de locaux :**

Cette convention entre le lycée Rabelais et l'Association « Société d'Histoire de Chinon » a pour objet de mettre à disposition pour l'année scolaire 2016/2017 l'amphithéâtre au

II – Gestion financière et Administrative (3):

profit de l'association pour des conférences pour un coût de 50.00 €. Un planning des conférences sera communiqué à l'établissement.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 59 - 2016/2017**

✓ **Convention constitutive du GIP Approlys – Centr'Achats :**

La Région Centre-Val de Loire et les 6 départements décident de rapprocher les 2 centrales d'achat Approlys et Centr'Achats et de constituer un groupement d'intérêt public dénommé Approlys-Centr'achats, (marchés pour le gaz, l'électricité, achats matériel informatique).

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration d'approuver l'adhésion de l'établissement à Approlys – Cent'Achats, de l'autoriser à signer la convention constitutive, d'approuver le versement de la contribution financière due, de désigner des représentants titulaires et suppléants à l'assemblée générale et de donner délégation à ces derniers quant à la publication des marchés passés par Approlys – Cent'Achats.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 56 - 2016/2017**

✓ **Taux de frais de gestion imputables à la mutualisation des rémunérations:**

Dans le cadre de la convention présentée lors de la dernière séance du conseil d'administration pour l'organisation de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'approuver le taux de 3% des frais de gestion imputables à la mutualisation des rémunérations

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 58 - 2016/2017**

✓ **Acceptation d'un don :**

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la participation éventuelle des élèves à toute manifestation concernant le rallye mathématiques du Centre (voyages, remise de prix, spectacles...) en cas de palmarès. Mme la Provisure informe que la 32ème édition de cette compétition destinée aux élèves de 3ème et 2nde se déroulera le mardi 14 mars 2017 durant la semaine des mathématiques. L'objet de cette manifestation est d'inciter le travail en équipe, de contribuer à développer l'esprit scientifique et la démarche expérimentale.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 53 - 2016/2017**

II – Gestion financière et Administrative (4):**- Dons :**✓ **Don de mobilier pédagogique :**

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver le don de 24 tables à dessin industriel au lycée professionnel d'Arsonval à Joué-les-Tours.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 48 - 2016/2017**

-Participation des familles au projet d'échange Erasmus + :

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la participation de 350.00 € par famille pour compléter le financement des stages professionnels Erasmus +.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 68 - 2016/2017****- Contrats :**✓ **Contrat de souscription de licence Microsoft Office :**

Ce contrat avec la société « Microsoft » a pour objet la souscription de licences pour équiper l'ensemble de l'établissement soit 100 licences couvrant l'année 2017 pour une valeur de 3 974,40 € par an avec mise à jour.

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 62 - 2016/2017**✓ **Contrat pour des analyses d'hygiène alimentaire et d'analyses d'eau :**

Ce contrat avec le laboratoire de Touraine définit les prestations pour les analyses réglementaires pour l'hygiène alimentaire et d'analyses d'eau. Le prix des analyses est fixé par arrêté du Président du Conseil départemental d'Indre-et-loire en début de chaque année civile. Ce contrat est conclu pour une période d'un an à compter du 01 janvier 2017, renouvelable 4 ans sans pouvoir excéder une période de 5 ans.

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 64 - 2016/2017**✓ **Contrat pour la maintenance du système de sécurité incendie :**

Ce contrat avec la société Siemens définit les prestations de maintenance du système de sécurité. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2017 reconduit par reconduction expresse pour une durée équivalente et pour un maximum de 3ans pour une valeur de 12 054 €.

II – Gestion financière et Administrative (5):

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 63 - 2016/2017**

✓ **Contrat pour la vérification périodique des installations et équipements techniques :**

Ce contrat avec le Bureau Véritas a pour objet la vérification des installations électriques avec fourniture du rapport quadriennal effectué en 2018, la vérification des installations gazières, la vérification du système de sécurité incendie, les appareils de levage, les ascenseurs, monte-charges Les montants sont définis selon la nature de la prestation.

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 49 - 2016/2017**

- **Acte d'engagement :**

L'objet du marché est la location et la maintenance de matériels reprographiques.

La commission des marchés réunie le 10 novembre 2016 propose aux membres du conseil d'administration d'attribuer le marché à la société Quadra située à Saumur. La proposition comporte la location de 7 photocopieurs et leur maintenance pour un loyer mensuel de 695,65 € (hors coût copie) pour une période d'engagement de 36 mois à compter du 1er janvier 2017.

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer l'acte d'engagement ainsi que les contrats et conventions s'y référant.

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer l'acte d'engagement.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 57 - 2016/2017**

- Sorties et voyages scolaires :

✓ **Sortie à Tours au forum de l'orientation le vendredi 20 janvier 2017 :**

M. le gestionnaire présente le budget prévisionnel de la sortie le vendredi 20 janvier 2017 pour le forum de l'orientation à Tours pour les classes de 1ères. La participation demandée aux familles est de 8.00 €. Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de cette sortie, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 60 - 2016/2017**

II – Gestion financière et Administrative (6):✓ **Voyage pédagogique à Angers :**

M. le gestionnaire présente le budget prévisionnel du voyage pédagogique du 25 janvier 2017 au 28 janvier 2017 au festival « premiers plans » à Angers pour les 14 élèves de terminale option cinéma audiovisuel encadré par Messieurs Marché et Jacquet, enseignants. Ils participeront à la projection de courts et longs métrages français et étrangers et assisteront à des expositions, conférences, débats avec des professionnels du cinéma. Le budget prévisionnel est de 2720.00 €. La participation demandée aux familles est de 170.00 €. Le lycée participera à hauteur de 340.00 €.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de ce voyage, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 52 - 2016/2017**

✓ **Décisions budgétaires modificatives :****- Exercice 2016 : décision modificative n°9 pour information :**

M. le gestionnaire présente le DBM n°9 pour information relative à l'attribution de ressources sous conditions d'emploi pour un montant global de 9 000 € (3 projets aux Arts Lycéens).

✓ **Exercice 2016 : décision modificative n°10 pour vote :**

M. le gestionnaire propose de prélever sur le fonds de roulement la somme de 23 592,84 € pour la maintenance de matériels de cuisine et les travaux d'élagage et le cinquantenaire du lycée.

Après ce prélèvement, le montant de fonds de roulement est de 319 624.22 € (hors prélèvement budget initial 2017).

- Cinquantenaire du lycée :

M. le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le prélèvement de la somme de 12 500 € sur fonds de roulement pour financer le programme d'activité du jubilé du lycée, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec ce projet, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de ce projet et d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien avec le projet.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la décision budgétaire modificative n°10.

Votants : 25 Exprimés : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 67 - 2016/2017**

II – Gestion financière et Administrative (7):

19h45 : départ de Véronique Chollet.

✓ Exercice 2017 : le projet de budget :

Mme la Provisoire explique que le cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement (RCBC) est en vigueur depuis le 1er janvier 2013. Le décret, paru le 26 octobre 2012 établit que le budget d'un EPLE comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement et est construit dans le respect de la nomenclature. Il est élaboré en tenant compte du contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique, ainsi que des orientations et objectifs fixés par la collectivité territoriale de rattachement à savoir la Région pour les lycées. Il s'agit d'une mise en application, à l'échelle des établissements scolaires, de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF), mise en place en 2006, qui impose que chaque budget soit présenté en termes d'objectifs et que les moyens attribués en dépendent.

M. le gestionnaire présente le cadre et les axes essentiels du projet de budget (cf document joint).

Mme la proviseure propose d'approuver le projet de budget tel qu'il a été présenté par M. le gestionnaire.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 66 - 2016/2017**✓ Délégation de signature à l'ordonnateur :**

Cette délégation du conseil d'administration permet au chef d'établissement de passer les marchés dont l'incidence financière est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des seuils fixés par la réglementation applicable à la commande publique. Cette délégation sera votée à chaque renouvellement du conseil d'administration. La passation des marchés pluriannuels est exclue de cette délégation.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer tout marché de fournitures, services et travaux ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions réglementaires.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 69 - 2016/2017

III – Organisation pédagogique et éducative (1) :✓ **Bilan de fonctionnement :**

M. le Proviseur-adjoint présente le bilan de fonctionnement. Ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement rend compte de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et des résultats atteints (cf document joint).

Les parents d'élèves FCPE et PEEP s'interrogent sur le tableau qui concerne l'orientation en fin de troisième, notamment sur le faible pourcentage d'élèves qui partent vers la filière professionnelle et technologique.

La FCPE demande s'il y a une différence entre redoublement et maintien. Mme la proviseure rappelle que le conseil de classe émet des propositions d'orientation dans le cadre des voies d'orientation définies. Par voie de conséquence, en fin de 2^{nde} GT, si aucun accord n'a pu être trouvé avec la famille, le conseil de classe doit faire une proposition et le chef d'établissement doit arrêter une décision d'orientation portant sur une série de 1^{ère} générale ou technologique. Les objectifs de la mise en œuvre du décret de 2014 sont la fluidité des parcours et l'accompagnement pédagogique du redoublement. Donc, deux procédures en découlent le redoublement et le maintien. Le redoublement est un dispositif pédagogique à caractère exceptionnel lorsqu'une rupture conséquente des apprentissages scolaires est constatée. Le maintien pour une année au maximum est de droit lorsqu'il est demandé par la famille quand elle n'obtient pas la voie d'orientation souhaitée.

Mme Fernandes nous précise qu'il n'y aura pas de nouvelle filière, ni de nouveau baccalauréat au lycée Rabelais à la rentrée de septembre 2017. Le sujet avait été évoqué dans le courant de l'année 2016 par madame Fernandes.

Votants : 24 Exprimés : 24

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 70 - 2016/2017**

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h45.